

COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX

RIVIERE DE MARNE

ZONES SUBMERSIBLES
 du département de Seine et Marne

Mise à Jour	Objet
Février 1996	Voies et Constructions

Legende

ZONE A : Zone de grand écoulement des crues

ZONE B : Zone d'Expansion des Crues


Limite de Commune

N.B. : Le nivellement du fond de plan est en NGF orthométrique.
 Pour obtenir le NGF normal, rajouter 41cm

PK : Point Kilométrique

ECHELLE : 1/5000

Mise à jour du fond de plan et cartographie couleur établies en DECEMBRE 1995 par le Cabinet Jean-Mary GUEFFAUD Océanbre Expert D.P.L.G. - 19 Rue Bossuet 77100 MEAUX - Tél : 64.34.08.23



NGF Normal		
	Points Kilométriques	1955
Limite de Commune Amont	96,270	54,04
	96,500	54,00
	97,000	53,90
Pont Autoroute	97,275	53,86
	97,500	53,81
	98,000	53,72
	98,500	53,63
	99,000	53,53
Pont route	99,430	53,45
	100,000	53,35
	100,500	53,26
	100,618	53,24
Ecluse de Saint Jean	101,000	53,18
	101,370	53,12
Limite de Commune Aval	101,370	53,12

NOTA : Les Voies SNCP ne sont pas submersibles

JUMEAUX.DWG